

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

•L'ACCUEIL ET L'ÉCHANGE AVEC LES INTERVENANTS :

L'accueil des enfants se fait à partir de 8h. **Il est impératif de rencontrer l'éducateur à votre arrivée le matin et le soir pour un compte-rendu de la journée** et éventuellement pour les horaires de départ et de retour du lendemain.

•LES HORAIRES :

En fonction de l'activité et/ou de l'éloignement, ces horaires peuvent être décalés. Merci de vous renseigner auprès des éducateurs.

•LA TENUE :

Tenue de sport obligatoire (short/tee shirt/pas de bas-kets à semelles fines).

•**LES ACTIVITÉS** sont programmées plusieurs semaines voire plusieurs mois à l'avance. En fonction des conditions météo ou pour toute autre raison indépendante de notre volonté, un changement peut intervenir. Nous vous remercions de votre compréhension. Le changement ne donnera pas lieu à remboursement. Aucune modification de réservation aux activités ne sera acceptée.

Les activités se déroulent de 9h à 17h. Un service de garderie est assuré jusqu'à 18h.

LES REPAS : Pique-nique obligatoire conditionné de préférence dans une glacière souple, compatible avec l'activité et le sac à dos de votre enfant. Prévoir 1,5 à 2 litres d'eau.

•ABSENCE OU ANNULATION :

Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un avoir, non périssable dans le temps pourra être envisagé sur présentation d'un certificat médical attestant d'un motif valable. Par ailleurs, tout stage commencé ne donnera lieu à aucun remboursement.

•L'ATTITUDE, LA DISCIPLINE ET LE RESPECT :

La Ville de Mougins, par le biais du service des Sports, propose des stages, des journées sportives pour le développement et l'épanouissement de votre enfant. Des éducateurs professionnels permettent de mettre en place ces actions. En contre-partie, nous attendons de votre part et de celle de votre enfant, un comportement respectueux et une attitude civique (langage, respect de l'environnement, du matériel, écoute des conseils ou consignes de sécurité...).

•L'EXCLUSION :

Le travail de l'éducateur consiste notamment à

gérer les conflits pouvant intervenir. Cependant, en cas de comportement agressif, dangereux (pour l'enfant ou envers les autres), pouvant générer des problèmes de sécurité dans le déroulement des journées, le service des sports se réserve le droit d'exclure temporairement l'enfant de l'activité, voire définitivement. Un rendez-vous avec l'élu délégué aux sports sera alors proposé par le service.

•L'ENGAGEMENT DU SERVICE ET L'ENCADREMENT :

Des activités variées et régulièrement renouvelées pour éveiller et initier votre enfant à la découverte des sports/Des initiations destinées à enrichir le patrimoine sportif de nos jeunes mouginois / Un encadrement adapté et diplômé (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, brevets d'état,...) garantissant le caractère professionnel de l'action /Un service tourné vers les Sports Nature/Des partenaires et des prestataires choisis en fonction de leurs compétences et qualifications.